



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 402

9 février 2016

## Projet de loi 70

### Il est encore temps d'agir!

Le projet de loi 70 et son Programme objectif emploi sont la cible de nombreuses critiques. C'est surtout l'approche du *workfare* et les pénalités financières pour ceux et celles qui, lors d'une première demande d'aide sociale, refuseraient de participer au Programme qui suscitent l'indignation. Et pour cause! En plus d'être basés sur des préjugés, ces éléments du projet de loi représenteraient, s'ils étaient adoptés, un recul majeur en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Pas surprenant, donc, que plusieurs groupes se soient rassemblés sous une même bannière (la Coalition Objectif Dignité) pour faire reculer le gouvernement par rapport à ce projet de loi sorti tout droit d'une autre époque, qu'on pensait révolue. Pas surprenant non plus que les actions pour révéler son absurdité et son iniquité se succèdent à un rythme soutenu.

#### Début de la commission parlementaire

Le 27 janvier dernier marquait le début de la commission parlementaire sur le projet de loi 70. La Coalition Objectif Dignité a saisi l'occasion pour dénoncer le manque de vision du gouvernement. La journée s'est amorcée avec une conférence de presse dans le hall de l'hôtel du Parlement. Entourés de plusieurs membres du Comité AVEC, les porte-parole de la Coalition et les porte-parole des partis d'opposition ont dénoncé le projet déposé par Sam Hamad, mais dont la décision de l'adopter ou non (ou de le modifier ou non) reviendra finalement à François Blais, en raison d'un remaniement ministériel.

Le Collectif a ensuite ouvert les auditions publiques en présentant son mémoire *S'en prendre aux plus pauvres, ça va faire! [Non au workfare!]* aux membres de la Commission sur l'économie et le travail, chargés d'étudier le projet de loi. Un peu plus tard, sur l'heure du dîner, près de 500 personnes ont manifesté dans les rues de Québec et se sont rassemblées devant l'Assemblée nationale, pour signifier, pancartes à la main, que le Programme objectif emploi, ça ne passe pas!

#### Maintenir la pression

La pression doit être maintenue pour que le principe d'obligation et les pénalités financières qui l'accompagnent soient retirés du projet de loi 70 avant son adoption.



Encore ce matin, en cette journée de rentrée parlementaire, le Collectif a tenu une conférence de presse pour inviter le ministre Blais à abandonner l'approche punitive lié au projet de loi 70, en prenant la peine de souligner que le nombre d'emplois disponibles est inférieur au nombre de sans-emploi, une incohérence flagrante mais dont le gouvernement ne semble pas faire grand cas.

Aussi, des actions organisées par les membres de la Coalition Objectif Dignité auront lieu demain, mercredi 10 février, dans huit régions du Québec. Pour savoir si une action est prévue chez vous, consultez la page suivante: <http://objectifdignite.org/2016/02/04/actions-regionales-le-10-fevrier/>

Vous n'êtes pas en mesure de participer à l'une ou l'autre de ces actions? Qu'à cela ne tienne! Il est encore temps de participer à la campagne de cartes



... suite à la page 2

suite de la page 1...

électroniques du Collectif. Pour ce faire, vous n'avez qu'à suivre les indications qui se trouvent au <http://www.pauvrete.qc.ca/14029/>.

Plus de 350 cartes électroniques ont été envoyées jusqu'à présent au ministre responsable de la lutte à la pauvreté pour lui faire comprendre que de *s'en prendre aux plus pauvres, ça va faire!*

Allez! Allez! Faut pas lâcher, tant que le gouvernement n'aura pas mis les obligations et les pénalités financières du projet de loi 70 là où elles vont : à la poubelle!



Cette lettre a été publiée le dimanche 7 février dans les pages du journal Le Soleil.

## Lettre ouverte au ministre François Blais

# Un projet de loi humainement inacceptable

Monsieur Blais,

**Comme nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, nous vous interpellons. Nous sommes un groupe qui réfléchit depuis trois ans sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec. Les préjugés contre ces personnes, particulièrement contre les prestataires d'aide sociale, foisonnent dans notre société. Ils influencent même les décisions des gouvernements, comme c'est le cas actuellement avec le projet de loi 70. Mais qu'est-ce qu'un préjugé? Quels sont ses effets sur les personnes ciblées?**

Un préjugé est une attitude négative ou défavorable envers certains individus, membres d'un groupe donné, basé sur des généralisations abusives. Il renforce l'estime de soi de celui qui l'émet et le fait se sentir supérieur aux personnes visées. Une personne ciblée par un préjugé en souffre : elle vit un sentiment d'injustice, se sent rejetée et honteuse de sa condition sociale. Elle perd l'estime d'elle-même et finit par s'auto-exclure d'une société qui se prive alors de la richesse qu'elle aurait pu apporter comme citoyenne à part entière.

Les préjugés s'attaquent ainsi aux droits fondamentaux des personnes visées, tel le droit à un niveau de vie suffisant, à des mesures d'assistance financière ou à des conditions de travail justes et raisonnables. Ces droits sont formulés, notamment, dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Ces documents interdisent la discrimination et affirment l'égalité de touTEs les citoyenNEs.

Le projet de loi 70, dans sa forme actuelle, fait fi de ces droits internationalement reconnus. S'il est adopté, il obligerait les nouvelles personnes à l'aide sociale, dites aptes à l'emploi, peu importe leur âge, à accepter tout emploi qui leur est offert. Par cette obligation, le gouvernement sous-entend que ces personnes sont paresseuses, dépendantes, profiteuses du système et ne veulent pas s'en sortir. C'est sur la base de ces préjugés que, sous la menace de couper une partie importante de leur prestation, elles devront accepter cet emploi même si les conditions de salaire ou de travail sont inadéquates.

Il est pourtant clairement écrit dans le Préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, que « les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation [...] ». La répression résultant du projet de loi 70 causerait à celles-ci un énorme stress, entraînerait de sérieux dégâts sur leur santé mentale et physique et les enfermerait dans un silence humiliant et culpabilisant.

À nos yeux, il va de soi que les mesures coercitives associées à ce projet de loi sont inacceptables. Celui-ci est discriminatoire, entretient des préjugés déjà profondément ancrés dans la population, et s'avère destructeur de vies humaines.

**Micheline Bélisle, Johanne Gagnon, Patrick Tremblay, Catherine Bach, Maryline Côté, Mélanie Labrie, Marie-Lyne Bouchard, et Gilles Tremblay, membres du Carrefour de savoir sur la lutte aux préjugés, Collectif pour un Québec sans pauvreté.**

## **OBJECTIF EMPLOI ou OBJECTIF COUPURES?**

**Avec son projet de loi 70, le gouvernement libéral prétend « briser le cercle de la pauvreté » en forçant les demandeurs d'aide sociale à chercher de l'emploi et à accepter n'importe quelle job. Ayant une longue expérience à la fois du marché de l'emploi et du système d'aide sociale, nous sommes choqués de voir que le gouvernement agit comme si les personnes assistées sociales n'en faisaient pas déjà assez pour trouver du travail et sortir de la pauvreté.**

Le fait que le gouvernement refuse de régler les vrais problèmes du système d'aide sociale nous fait sérieusement douter de ses intentions. Est ce que le projet de loi 70 va réellement aider les personnes assistées sociales à trouver un emploi? Ou est ce que cela est juste un autre prétexte pour refuser de verser des prestations?

Loin d'encourager les prestataires à trouver du travail, le système d'aide sociale est lui-même une course à obstacles. Par exemple, les agents font fréquemment des erreurs de calcul concernant les déductions à prendre en compte quand un prestataire a un revenu de travail. Quand on vit avec un budget si restreint, la moindre baisse peut avoir des conséquences désastreuses, parce qu'on n'a jamais de coussin financier, alors travailler peut vouloir dire perdre de l'argent. Ce n'est pas de la paranoïa, c'est un risque réel quand on a déjà de la misère à payer son loyer.

Les personnes assistées sociales doivent souvent solliciter leurs employeurs pour pouvoir répondre aux demandes incessantes de documents de la part de l'aide sociale. Ceci signifie admettre à son employeur qu'on touche aussi de l'aide sociale, pas facile quand on sait les préjugés que subissent les personnes qui dépendent du soutien gouvernemental pour leur survie. De plus, de nombreux employeurs vont préférer mettre fin à un contrat ou ne pas engager ou ré-engager une personne plutôt que d'avoir à répondre constamment aux demandes de l'aide sociale.

Pour sortir du cycle des emplois précaires et sans avenir qui n'offrent aucune perspective de revenu stable, il faut acquérir de nouvelles compétences ou mettre à jour sa formation. Pourtant, les cours sont souvent inaccessibles pour les personnes assistées sociales. Par exemple, plusieurs CÉGEPs offrent des programmes de recertification pour des infirmières auxiliaires qui n'ont pas travaillé récemment. Une prestataire d'aide sociale ne peut pas étudier à temps plein, elle ne peut donc pas suivre

ce programme, et ce type de programmes non diplômant n'est pas couvert par les prêts et bourses. Le système d'aide sociale l'empêche carrément de retourner au travail et la force à rester dans la pauvreté!

Il existe certaines possibilités pour étudier tout en recevant de l'aide sociale, mais c'est limité. Si l'agent nous refuse, on ne peut pas contester sa décision, même si on pense que cela n'est pas raisonnable. Par exemple, on se fait refuser parce qu'il n'y a plus de budget au Centre local d'emploi, ou parce que l'agent nous dit qu'on est trop vieux, même s'il n'y a pas de critère d'âge dans les programmes de formation. On se fait aussi souvent dire par les employeurs que la formation que l'on vient de finir est inadéquate.

Pas étonnant que si peu de programmes d'Emploi Québec conduisent à un emploi. Si nous n'avons pas d'emploi, ce n'est pas à cause de notre échec personnel ou parce qu'on n'est pas capables de faire une entrevue d'embauche. Difficile de trouver une job sur le marché actuel de l'emploi, même au salaire minimum: il faut être bilingue pour obtenir une job d'emballer à l'épicerie, pour servir du café à 6h du matin, il faut montrer qu'on est le meilleur candidat parmi au moins 6 personnes. Les personnes qu'on connaît qui ont trouvé une job c'est par des amis ou des contacts. Mais, avec les prestations actuelles d'aide sociale, les personnes s'appauvrissent aussi de leur réseau, et perdent contact avec leurs amis et anciens collègues. Cet isolement les maintient encore plus longtemps dans la pauvreté. Comment trouver une job quand on n'a même pas l'argent pour le bus pour aller à l'entrevue?

Nous sommes tannés d'être traités en fraudeurs alors qu'on essaye juste de survivre. Le gouvernement oublie que nous sommes tous des êtres humains avec une dignité. Le gouvernement oublie aussi qu'il a signé des pactes internationaux et adopté des chartes qui garantissent le droit au logement, à l'alimentation, et à l'éducation.

Il faut en finir avec les jugements à la va-vite, où on juge de la valeur d'une personne selon sa seule capacité d'obtenir un emploi, sans considérer les multiples contributions de la personne à la société, par exemple en étant proche aidant, ou en étant bénévole. En basant des politiques et des lois sur des préjugés et des mythes, le gouvernement enraine encore plus la pauvreté dans notre société.

---

**Rosario Tapia et Cathy Inouye, membres du comité anti-pauvreté de Projet Genèse**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)